

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES SUR LE PREAVIS NO 21/26 « Demande de crédit d'étude complémentaire pour la construction d'un bâtiment scolaire à Montchoisi »

Présidente : Cand Claire-Lise

Membres : Lambercy Valérie, Pasteur Cora, Fasel Rachel, Quinodoz Boris, Martin Jean-François (suppléant)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission de gestion et des finances s'est réunie le mercredi 1^{er} avril 2026 à la salle de conférence de l'Asior à Montcherand en présence de M. O.Petermann (président du CODIR) M. D. Tschannen, Mmes A. Baumann, M.Benoit, membres du CODIR et de la boursière, Mme L. Cottens.

Cette séance a eu pour objectif de se consacrer à l'analyse d'une demande de crédit d'étude complémentaire pour la construction d'un bâtiment scolaire à Montchoisi. Le Codir nous a détaillé cette demande de crédit et a répondu à toutes nos questions.

La commission les remercie chaleureusement pour leur disponibilité ainsi que pour la clarté et la transparence dans les réponses apportées.

PREAMBULE

Le CODIR sollicite l'octroi d'un crédit de CHF 60'000 pour terminer les études en vue de la construction du bâtiment scolaire de Montchoisi et répondre aux exigences supplémentaires de la DGE (direction générale de l'environnement) non prévues à la base de ce projet, concernant l'ordonnance sur les sites pollués et l'élimination des déchets. Le bureau de Cérenville, spécialiste en environnement, a été mandaté pour ces travaux supplémentaires, avec 2 offres suivantes réparties financièrement à raison de 50% chacun entre l'Asior et la commune d'Orbe à savoir :

>Diagnostic de pollution complémentaire pour un montant de CHF 6'288'70 chacun

>investigations techniques préalables (assainissement sites pollués) pour un montant de CHF 27'943.10 chacun.

La réalisation de l'ensemble du site sur Montchoisi était prévue initialement en 2 étapes, à savoir :

1. Construction d'un nouveau collège (l'actuel restant en son état)

2. Construction d'une salle de sport

Aujourd'hui, le souhait est de réaliser cette construction en une seule étape et en entreprise totale, dans la mesure du possible et selon les offres des marchés publics, ceci facilitant toute l'organisation, le suivi de chantier et la surveillance des travaux.

Conclusion

Le CODIR a l'obligation de répondre à ces exigences cantonales.

La commission de gestion invite, à l'unanimité de ses membres, à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Intercommunal,

-Vu le préavis no 21/26 concernant le crédit d'étude complémentaire pour la construction d'un bâtiment scolaire à Montchoisi ;

-Oui le rapport de la commission de gestion et des finances ;

-Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

1. Un crédit de CHF 60'000 est accordé au CODIR pour financer l'étude complémentaire pour la construction d'un bâtiment scolaire à Montchoisi ;
2. Le CODIR est autorisé à contracter un emprunt aux meilleures conditions du marché ;
3. Le montant sera amorti sur 10 ans.

Pour la commission de gestion et des finances

Claire-Lise Cand, présidente